

GUIDE

PRATIQUE

CRÉER, DÉVELOPPER ET TRANSMETTRE UNE ENTREPRISE ÉQUINE EN NORMANDIE





SOMMAIRE

CATÉGORIE	DESSCRIPTIF	ORGANISME	PAGE
FORMATION ET EMPLOI			
FORMATION	• Trouver sa formation • Financer sa formation	équi-ressources, CPF, VIVEA, Ocapiat, Pôle Emploi	
RECRUTEMENT	• Types de contrats et aides • Trouver du personnel	État, MSA, équi-ressources Région Normandie	
REMPLACEMENT		Service de remplacement	
ACCOMPAGNEMENT	• Réseau équi-projets • Boîte à outils tourisme lié au cheval • Conseil Agricole Stratégique, Environnemental et Économique • Point Accueil Installation	équi-projets, Chambre d'Agriculture de Normandie et des départements, Conseil des Chevaux de Normandie, Région Normandie	
CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE			
INSTALLATION	• Accéder au foncier • Structurer son projet • Financer son projet	SAFER, Equicer, Crédit Agricole Normandie, Comité Régional d'Équitation en Normandie	
AIDES FINANCIÈRES	• Aides à l'installation Normandie Démarrage Installation • Aides à l'investissement	Région Normandie, Départements normands	
CÉDER / TRANSMETTRE / REPENDRE	• DICA • Chambre d'agriculture • La transmission avec la SAFER de Normandie • Equicer : La méthodologie de la transmission d'entreprise • Le Contrat de Parrainage Agricole de la Région Normandie	Chambre Régionale d'Agriculture, SAFER de Normandie, Equicer, Région Normandie	
DÉMARCHES D'AMÉLIORATIONS CONTINUE			
DÉVELOPPEMENT DURABLE	• Démarche qualité : le label EquuRES • Préserver l'environnement et la biodiversité • Produire de l'énergie renouvelable	label EquuRES, Région Normandie, IFCE	
SÉCURITÉ SANITAIRE	• Démarches sanitaires IFCE • Surveillance : RESPE • Diagnostic des risques sanitaires : Equiways • Prévention des risques sanitaires : UNGDS, GDS et Sections Equines	IFCE, RESPE, Equiways, GDS Section Equine Orne et Manche	





FORMATION

1. TROUVER SA FORMATION

équi-ressources

Créé en 2007 par l'Ifce, le Pôle emploi, le Pôle Hippolia, le Conseil des Chevaux de Normandie et la Région Normandie, équi-ressources est partenaire du réseau équi-projets en qualité de référent emploi formation de la filière équine. Il vous accompagne tout au long de votre carrière professionnelle, de la recherche d'emploi, d'apprentissage ou de stage au recrutement de collaborateurs...

N'hésitez pas à consulter leur site internet ou à les appeler directement, équi-ressources propose également un service d'orientation pour vous renseigner sur les formations qui correspondent à vos projets avec de nombreux avantages :

- une offre personnalisée et de proximité
- un service entièrement gratuit et accessible en ligne
- un conseiller attitré selon votre implantation géographique ou votre secteur d'activité



équi-ressources

ifce

Haras National du Pin
61310 Le Pin au Haras
+33 2 33 39 58 57
info@equiressources.fr
<https://www.equiressources.fr/>

Marie MORIN

Conseillère emploi orientation
+33 7 63 71 82 17
marie.morin@ifce.fr

Recensement des formations courtes en Normandie

Le Conseil des Chevaux de Normandie a rassemblé sur une même page internet toutes les formations courtes proposées en Normandie.

www.formation.chevaux-normandie.com



**CONSEIL DES CHEVAUX
NORMANDIE**



2. FINANCER SA FORMATION

Contrat de parrainage agricole

Ce dispositif vous permet de compléter votre formation agricole et de découvrir votre futur outil de production. Par une mise à l'essai en conditions réelles, le stage vous donne la possibilité d'effectuer une période d'appropriation de votre lieu et de contexte d'installation, d'améliorer votre connaissance de l'exploitation pour améliorer votre projet d'installation, et d'assurer la transparence sur la valeur de reprise.

Le stage peut être financé pour une durée de 3 à 12 mois (éventuellement renouvelable sur motif exceptionnel) pour les agriculteurs qui s'installent, avec indemnité de stage sur la base de la rémunération d'un stagiaire de la formation professionnelle. La couverture maladie / accident du travail et indemnités de déplacement sont également pris en charge par la Région.

Découvrez l'ensemble du dispositif sur le site internet de la Région Normandie.

Mon compte formation

Le Compte personnel de formation (CPF) permet à toute personne active, de son entrée sur le marché du travail à sa retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle.

Pour y avoir accès, le site Mon compte formation a été créé. Il s'agit d'un service mandaté par le ministère du Travail qui vous permet, par le biais de leur site internet, de : consulter vos droits ; vous faire accompagner ; trouver une formation ; et bénéficier d'aides au financement.

Vivea

Fonds d'assurance formation (FAF) des actifs non-salariés agricoles, VIVEA accompagne les chefs d'entreprise agricole dans le développement de leurs compétences en finançant les formations professionnelles des entrepreneurs du vivant.

Pour en bénéficier, créez votre compte sur le site internet de VIVEA, vous pourrez ainsi accéder à votre solde et choisir une formation.



Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
14035 Caen
+33 2 31 06 98 98

www.normandie.fr/contrat-de-parrainage-agricole

Audrey LEDUC (projet)

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines
+33 2 31 15 81 25
installation-agricole@normandie.fr

DIRECTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE (rémunération)

+33 2 32 76 38 35
jesuisenformation@normandie.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

MON COMPTE FORMATION

+33 9 70 82 35 51
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>



81, boulevard Berthier
75017 Paris
+33 1 56 33 29 00
<https://vivea.fr/>

Hélène STEPHAN

Conseillère du 14, 50 et 61
+33 6 75 66 49 23
<https://vivea.fr/vivea-en-region/normandie/normandie-conseillere-departements-14-50-et-61/>

Barbara KUBIK

Conseillère du 27 et 76
+33 6 07 71 27 15
<https://vivea.fr/vivea-en-region/ile-de-france/ile-de-france-normandie-conseillere-ile-de-france-departements-27-et-76/>

Ocapiat

OCAPIAT, né de la fusion du FAFSEA et d'OPCALM, soutient les branches professionnelles et leurs entreprises dans leurs démarches formation-ressources humaines. Vous pouvez les contacter directement pour vos besoins d'accompagnement et de soutien financier dans le cadre de la formation de vos employés, dans la gestion de contrat d'alternances ou tout autre sujet lié aux ressources humaines.



153 rue de la Pompe –
CS 60742
75179 PARIS CEDEX 16
+33 9 70 19 5510
<https://www.ocapiat.fr/>

OCAPIAT Normandie
16 Rue de l'Avenir
14650 CARPIQUET
+33 2 31 28 57 42

Formation qualifiantes des demandeurs d'emploi

L'Aide Individuelle à la Formation et le dispositif QUALIF sont des aides au financement de formations mises en place par la Région Normandie et Pôle Emploi, et sont destinées aux demandeurs d'emploi. Pour y avoir droit, vous devez être suivi par Pôle Emploi dans le cadre du conseil en évolution professionnelle (CEP), vous renseigner auprès de votre conseiller et lui faire valider votre formation.



3949
Aide Individuelle à la Formation :
<https://www.pole-emploi.fr/candidat/en-formation/mes-aides-financieres/laide-individuele-a-la-formatio.html>
Dispositif QUALIF :
<https://parcours-metier.normandie.fr/ftlv-qualif-collectif>





RECRUTEMENT

1. TYPES DE CONTRATS ET AIDES

Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail en alternance, où l'"apprenti" partage son travail entre une entreprise qui l'emploie et un établissement de formation où il suit des cours.

Il vise des profils jeunes, de 16 à 29 ans révolus, ayant satisfait à l'obligation scolaire (obligation d'aller à l'école jusqu'à l'âge de 16 ans). Il est également possible de signer un contrat d'apprentissage dès l'âge de 15 ans, ou après 25 ans, sous des conditions particulières.

La durée du contrat varie entre 1 et 3 ans, selon le métier et le diplôme préparés et les rémunérations varient de 380,3€ à 1 186,60€ en fonction de l'âge et du niveau d'étude.

Différentes aides sont mises en place pour vous aider à embaucher de jeunes apprentis, notamment l'aide

à l'embauche pour un contrat d'apprentissage ou le crédit d'impôt apprentissage. Pour connaître les critères d'éligibilité, rendez-vous sur le site du gouvernement



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Agence de services et de paiement

Assistance employeurs

+33 8 09 54 95 49

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23556>

Le contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Il permet l'acquisition – dans le cadre de la formation continue – d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle...) reconnue par l'État et/ou la branche professionnelle. L'objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes. Il s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans et demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. Consultez le site internet de l'État pour en savoir davantage sur les exonérations et aides.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-en-alternance-10751/contrat-de-professionnalisation>

Le contrat saisonnier

Le travail saisonnier se caractérise par des missions amenées à se répéter chaque année à la même période. D'usage, c'est un CDD, il peut ne pas comporter de date précise d'échéance mais ce dernier doit néanmoins préciser qu'il est conclu pour la durée de la saison et mentionner une durée minimale d'emploi.

Différentes aides sont mises en place pour vous aider à embaucher des saisonniers, notamment l'aide à l'embauche de travailleurs saisonniers agricoles. Pour connaître les critères d'éligibilité, rendez-vous sur le site du gouvernement.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31205>

Titre emploi simplifié agricole en ligne

Les employeurs agricoles peuvent utiliser le Tesa simplifié pour embaucher des salariés en CDD et des travailleurs occasionnels (TO). Vous pouvez recourir au Tesa simplifié pour embaucher un salarié en contrat à durée déterminée (CDD) dont la durée est inférieure ou égale à trois mois, quel que soit votre secteur d'activité professionnelle et votre effectif salarié.

Contrat à durée indéterminée

Le contrat de travail à durée indéterminée (CDI) est la forme normale et générale de la relation de travail. Par définition, il ne prévoit pas la date à laquelle il prend fin. Il peut être rompu sur décision unilatérale soit de l'employeur (licenciement pour motif personnel ou pour motif économique, mise à la retraite), soit du salarié (démission, départ à la retraite), ou encore

Pour en savoir plus sur le dispositif et réaliser vos démarches, rendez-vous sur le site internet de la MSA.



<https://tesa.msa.fr/>

pour une cause extérieure aux parties (ex : cas de force majeure).

Sa rupture peut aussi résulter d'un accord des deux parties, élaborée dans le cadre du dispositif de « rupture conventionnelle » mis en place par la loi n° 2008-596 du 25 juin 2008.

2. TROUVER DU PERSONNEL

équi-ressources

Equi-ressources est le référent national en matière d'emploi et de formation dans la filière équine, tous secteurs et métiers confondus. Véritable « pôle emploi du cheval », il a trois missions :

- Rapprocher l'offre et la demande grâce à sa bourse à l'emploi,
- Orienter et conseiller les futurs professionnels et grâce à son observatoire,
- Analyser l'adéquation emploi formation et proposer des pistes de réflexion et d'amélioration aux acteurs concernés.

Lorsque vous êtes à la recherche de personnel qualifié, vous pouvez gratuitement diffuser vos offres d'emploi sur le site internet d'équi-ressources mais aussi bénéficier d'un accompagnement :

- diffusion gratuite des offres d'emploi, d'apprentissage, de stage, des recherches de prestataire, d'auto-entrepreneur ou d'associé,
- appui (pré-sélection gratuite des candidats) et conseils dans les démarches de recrutement,

- accès en temps réel à un compte personnel en ligne permettant de suivre les offres et candidatures.



Haras National du Pin
61310 Le Pin au Haras
+33 2 33 39 58 57
info@equiressources.fr
<https://www.equiressources.fr/>

Marie MORIN
Conseillère emploi orientation
+33 7 63 71 82 17
marie.morin@ifce.fr

Une formation, un emploi

Ce dispositif a pour objectif d'élargir et diversifier la qualification de futurs collaborateurs et permettre ainsi l'accès et le retour à l'emploi aux demandeurs d'emploi. Dans le cadre de sa compétence en matière de formation professionnelle, la Région Normandie prend en charge la formation de niveau V à I, réalisée par un organisme de formation conventionné d'une durée de 140h en centre de formation minimum et assure la rémunération et la protection sociale des stagiaires non indemnisés par Pôle Emploi pendant la formation. Cette aide permet de recruter du personnel en alternance entre l'entreprise et le centre de formation. Cela permet une meilleure intégration du nouvel employé, et une première

expérience du métier. Pour en savoir plus, consultez le site internet de la Région Normandie.



Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
14035 Caen
+33 8 00 05 00 00
<https://www.normandie.fr/une-formation-un-emploi>

EQUI-RESSOURCES

VOTRE RÉFÉRENT EMPLOI & ORIENTATION DANS LA FILIÈRE ÉQUINE

SERVICE GRATUIT
info@equiressources.fr
Tel 02 33 39 58 57



VOUS RECHERCHEZ
UN EMPLOI
Postulez en ligne



VOUS SOUHAITEZ
RECRUTER
Publiez votre offre



ORIENTATION
Informez-vous sur les
métiers & formations



MARCHÉ DE L'EMPLOI
Découvrez les études
de l'observatoire

Emploi & orientation

www.equiressources.fr

équi-ressources
ifce

© A. Laurieux-IECE

3. LE LABEL EQUURES BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le label EquuRES dote la filière équine d'un outil de pilotage pour le bien-être au travail afin d'accompagner les structures dans une démarche de qualité visant à améliorer les conditions de travail des employés. C'est la seule démarche nationale de qualité existante liée au bien-être humain au travail spécifiquement développée pour les entités de la filière équine.

UN LABEL ACCESSIBLE, DÉDIÉ AUX EMPLOYEURS DE LA FILIÈRE ÉQUINE

Le label EquuRES Bien-être au Travail s'adapte à l'ensemble des structures et entreprises de la filière équine. Il concerne tous les établissements de la filière équine française quelles que soient leur taille et leur activité : institutions, entreprises de services, centres équestres, éleveurs, entraîneurs, hippodromes, centres de formation ou encore cliniques vétérinaires équines.

Les critères des thématiques du label permettent d'entrer dans une démarche globale d'amélioration continue. Rémunération, sécurité, planning de travail, partage d'information, évolution professionnelle ou encore moments de convivialité sont autant de sujets pour lesquels le label EquuRES Bien-être au Travail apporte des pistes d'amélioration et des solutions concrètes.

POURQUOI DEVENIR LABELLISÉ ?

1. Engagement

- Pour le bien-être des salariés
- Pour s'assurer que l'entreprise est en conformité avec le droit du travail
- Proposer des conditions de travail optimales afin de tendre vers une meilleure efficacité et performance de l'entreprise
- Améliorer les pratiques sur le long terme

2. Recrutement

- Se différencier de la concurrence
- Communiquer sur sa structure
- Améliorer sa marque employeur
- Augmenter son attractivité en tant qu'employeur

3. Cohésion

- Pérenniser son entreprise sur le long terme
- Fidéliser les employés
- Sécuriser les emplois
- Conserver des équipes soudées et motivées dans le temps

4. Compétences

- Instaurer une ambiance positive
- Augmenter l'efficacité du leadership
- Obtenir des conseils et un suivi en termes de ressources humaines
- Favoriser l'employabilité



Label EquuRES Bien-être au Travail
Katie Clifford
contact@label-equures.com
+33 6 02 12 95 92

Tester son éligibilité :
<https://travail.label-equures.com/>





REEMPLACEMENT

Les services de remplacement ont pour mission de proposer des salariés, agents de remplacement, à leurs agriculteurs adhérents qui souhaitent ou qui sont contraints de quitter momentanément leur exploitation pour cause de maladie ou d'accident, de congé maternité ou paternité, de congé week-end ou vacances, de mandat professionnel, syndical ou électif, de formation et de participation à des actions/événements liés au développement agricole.

Pour y avoir accès, contactez votre Service de Remplacement : indiquez le motif, les dates et la durée de votre absence, ainsi que les travaux à réaliser et le nom d'une personne ressource (référént sur l'exploitation, voisin, ...) qui pourra accueillir l'agent.

Le Service de Remplacement va rechercher et planifier le salarié qualifié le plus adéquat pour votre besoin et se chargera de toutes les démarches administratives.

Vous pouvez également en apprendre plus sur les conditions d'éligibilités, durées et montants en consultant le site internet du service de remplacement de votre département.

NORMANDIE

6, rue des Roquemonts

14053 Caen cedex 4

+33 2 31 47 22 84

celine.marochin@servicederemplacement.fr

<https://www.servicederemplacement.fr/>

CALVADOS

+33 2 31 70 25 38

f.renard@calvados.chambagri.fr

ORNE

+33 2 33 31 48 77

emilie.buisson@orne.chambagri.fr

MANCHE

+33 2 33 06 49 62

emilie.lebrun@servicederemplacement.fr

EURE

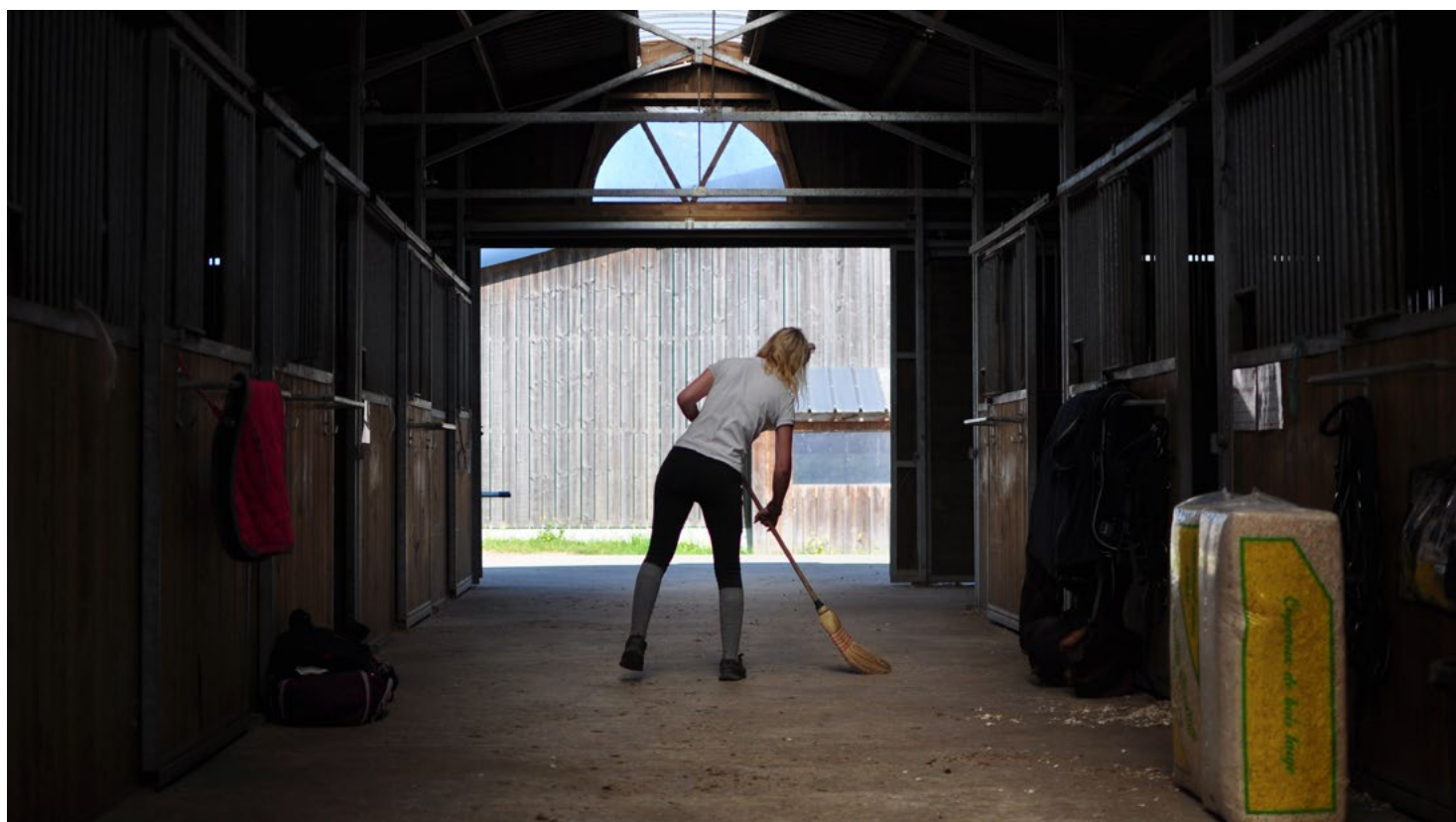
+33 6 22 92 37 61

[eure@servicederemplacement](mailto:eure@servicederemplacement.fr)

SEINE-MARITIME

+33 2 35 59 47 34

seine-maritime@servicederemplacement.fr





ACCOMPAGNEMENT

1. EQUI-PROJETS

Créé en 2006 à l'initiative du Conseil des Chevaux de Normandie et labellisé par le Pôle Hippolia, le réseau équi-projets accompagne la création et le développement des exploitations équestres en Normandie.

Ce réseau équi-projets porté par le Conseil des Chevaux de Normandie vous facilite les démarches à la création en mutualisant les compétences et les services des partenaires équi-projets :

- Recherche de foncier bâti et non bâti
- Réalisation d'études de faisabilité
- Mobilisation des aides à la création et aux investissements
- Recherche de financements
- Mise à disposition de formations adaptées
- Proposition d'offres d'emplois et recrutement de salariés...



Campus Effiscience - Bâtiment Érable
8 rue Léopold Sédar Senghor
14460 Colombelles
+33 2 31 27 10 10

<https://chevaux-normandie.com/accompagne-ment-des-professionnels/equi-projets/>

Pascal BOUILLE

Chargé de projets

+33 6 17 98 29 13

pascal.bouille@chevaux-normandie.com

2. BOÎTE À OUTILS TOURISME LIÉ AU CHEVAL

Cette boîte à outils a pour objectif de vous guider dans vos démarches de mise en tourisme et de vous orienter vers les personnes et institutions ressources. Cet outil s'adresse aussi bien aux entreprises, qu'aux associations ou aux collectivités. Il concerne les structures équestres souhaitant développer une offre touristique commercialisable, ainsi que les établissements touristiques voulant proposer des activités sur la thématique équine.

Ce dispositif a été créé par le Conseil des Chevaux de Normandie en partenariat avec la Région Normandie, Normandie Tourisme, le Comité Régional de Tourisme Équestre, le Comité Régional d'Équitation, la Chambres d'Agriculture de Normandie, les Conseils départementaux du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne, et de la Seine-Maritime ainsi que les Comités Départementaux de Tourisme. Vous pouvez télécharger le document sur le site internet du Conseil des Chevaux de Normandie ainsi que prendre rendez-vous gratuitement si vous avez des questions spécifiques.

TÉLÉCHARGER LA BOÎTE À OUTILS :

<https://chevaux-normandie.com/wp-content/uploads/2022/02/TOURISME20221-BAO-complet.pdf>



Campus Effiscience - Bâtiment Érable
8 rue Léopold Sédar Senghor
14460 Colombelles
+33 2 31 27 10 10

<https://chevaux-normandie.com/accompagne-ment-des-professionnels/mise-en-tourisme/>

Nell EMERY

Chargée de projets tourisme et international

+33 6 17 98 29 60

nell.emery@chevaux-normandie.com

3. CONSEIL AGRICOLE STRATÉGIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET ÉCONOMIQUE

Le dispositif CAS2E répond à la stratégie régionale visant à faire évoluer et accompagner la mutation des systèmes de production agricole au regard des défis actuels.

Il s'agit d'une subvention pour vous aider à financer des prestations de conseils sur votre projet d'installation, vous accompagner l'évolution et/ou le développement de votre entreprise en réfléchissant sur une thématique précise, ou pour un audit stratégique global et prospectif à l'échelle de l'exploitation dans sa globalité.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le dossier téléchargeable sur le site internet de la Région Normandie ainsi que contacter directement le service Agriculture de la Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines.



RÉGION
NORMANDIE

Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
14035 Caen
+33 2 31 06 98 98

<https://www.normandie.fr/conseil-agricole-strategique-environnemental-et-economique-cas2e>

Isabelle HEUDE

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines -
Service Agriculture
Agriculture
+33 2 31 06 89 59
Isabelle.heude@normandie.fr



4. POINT ACCUEIL INSTALLATION



Le PAI est le guichet national unique ouvert à toute activité agricole pour l'accueil et l'accompagnement des candidats qui ont un projet de création ou reprise d'activité agricole plus ou moins défini.

Vous pouvez prendre rendez-vous gratuitement dans le Point Accueil Installation (PAI) de votre département, où vous serez reçu par un conseiller installation. Vous pourrez lui présenter votre projet et lui poser toutes vos questions.

Le conseiller vous exposera toutes les possibilités qui existent pour que vous puissiez vous former, pour obtenir la capacité professionnelle ou encore pour pouvoir bénéficier des aides DJA, régionales ou départementales. Il vous indiquera les démarches à effectuer et les contacts à prendre afin de faciliter la réussite et la mise en œuvre de votre projet d'installation en agriculture. Il vous présentera également le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et, au besoin, l'autodiagnostic, ainsi que les délais et les organismes qui peuvent vous accompagner à la mise en œuvre de votre projet (juriste, conseillers techniques, réalisateurs du PE...).

6 rue des Roquemonts - 14053 Caen
+33 2 31 47 22 47

<https://normandie.chambres-agriculture.fr/conseils-et-services/sinstaller/le-point-accueil-installation/>

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'EURE

5 rue de la petite cité
27008 Evreux
+33 2 32 78 80 46

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU CALVADOS

6 avenue de Dubna
14209 Hérouville Saint Clair
+33 2 31 70 25 09

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MANCHE

Avenue de Paris
50009 Saint-Lô
+33 2 33 06 46 69

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ORNE

52 boulevard du 1er Chasseurs
61001 Alençon
+33 2 33 31 49 05

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SEINE-MARITIME

Cité de l'agriculture - Chemin de la Bretèque
76237 Bois-Guillaume
+33 2 35 12 50 91



INSTALLATION

1. ACCÉDER AU FONCIER

SAFER

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Normandie est une société anonyme, sans but lucratif, contrôlée par l'Etat, ayant pour mission de contribuer à l'aménagement équilibré et durable de l'espace rural.

Ses actions sont :

- d'informer le public des ventes de biens fonciers et immobiliers en zone rurale
- d'apporter un conseil auprès des acquéreurs, les informant et les orientant vers les bons interlocuteurs
- d'observer le marché foncier de leur région et assurer un rôle de régulateur du marché
- de faciliter les placements financiers des investisseurs
- d'expertiser la valeur des biens agricoles en tant qu'intermédiaire, entre vendeur et acquéreurs potentiels
- d'améliorer les structures d'exploitations destinées à l'agriculture... etc.

En tant que porteur de projet, la SAFER peut vous aider, notamment en intervenant, dès la décision de vente du propriétaire, dans la transmission d'exploitations et de propriétés agricoles à vocation équine.



Service Transmission Installation
2, rue des Roquemonts
14052 Caen
+33 2 31 47 23 54
transmission.installation@saferdenormandie.fr
www.saferdenormandie.com
www.proprietes-rurales.com

2. STRUCTURER SON PROJET

EQUICER

Equicer est le premier réseau de conseillers spécialisés pour les professionnels du monde du cheval en France.

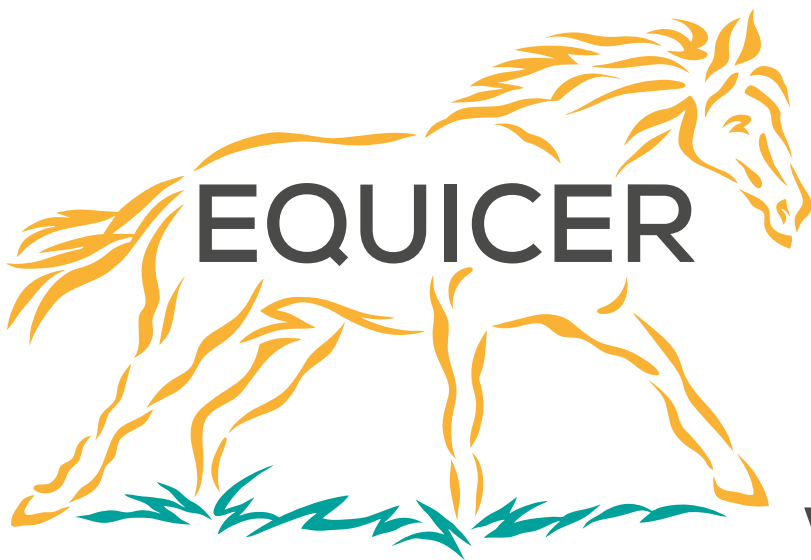
Il accompagne, tout au long de leurs projets, des chefs d'entreprise du marché équin, des propriétaires de chevaux de sport, de course, des centres équestres, etc. sur des sujets sociaux, comptables, fiscaux et juridiques.

Contactez-les directement pour en savoir davantage sur leurs différents services, parmi lesquels vous trouverez :

- Étude prévisionnelle de développement
- Accompagnement fiscal de la carrière d'un cheval
- Création, modification, fusion de société



32 rue du quadrant
14123 Fleury sur Orne
contact@equicer.fr
www.equicer.fr



**ELEVEURS
CAVALIERS
ENTRAINEURS**

www.equicer.fr

Votre partenaire conseil !

Etudes | Conseil | Juridique | Comptabilité | Fiscalité | Social



Firefly du Mystère

Membre du réseau



Membre



Partenaire



Partenaire



3. FINANCER SON PROJET

Filière Équine du Crédit Agricole Normandie

Le Crédit Agricole Normandie vous apporte son expertise dans vos projets de reprise, de transmission, de développement, d'achat de parts d'étalons pour les professionnels ou encore d'investissement sur votre structure équine.



<https://filiere-equine.ca-normandie.fr/>

En fonction de vos besoins, votre conseiller vous proposera des solutions en Banque & Assurances, pour vous accompagner tout au long de la vie de votre exploitation et de votre famille, en toute sérénité, avec des offres sur mesures pour :

- Sécuriser vos projets
- Optimiser votre trésorerie
- Protéger vos proches et votre outil de travail
- Préparer votre retraite
- Financer vos investissements
- Installer vos projets en vous apportant des conseils
- Gérer vos comptes grâce à des outils digitaux



Plateforme économique du Comité Régional d'Equitation Normandie

Depuis 2014, le Comité Régional d'Equitation Normandie (COREN) a mis en place une plateforme économique destinée aux dirigeants d'établissements équestres affiliés à la FFE en Normandie. Elle permet d'attribuer des prêts à taux zéro d'une valeur comprise entre 3 000 et 20 000 euros aux dirigeants d'établissements équestres ayant des projets structurants.

Les investissements éligibles concernent le développement, la mise aux normes, la restructuration de l'établissement. Pour en savoir plus, prenez rendez-vous auprès de l'équipe du COREN afin d'échanger sur votre projet et sur les modalités du prêt.

NORMANDIE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Campus Effiscience - Bâtiment Érable
8 rue Léopold Sédar Senghor
14460 Colombelles
+33 2 31 84 61 87
<https://www.chevalnormandie.com/fr/coren/plateforme-eco.html>

UNE ÉQUIPE PASSIONNÉE

Composée de **5 experts**, répartis entre l'Orne, le Calvados et La Manche qui apportent leur expertise du milieu équin au service de vos projets

OBJECTIF

Vous accompagner tout au long de la vie de votre exploitation en toute sérénité

NOS SOLUTIONS SUR MESURE

Sécuriser vos projets

Gérer votre compte

Optimiser votre trésorerie

Protéger votre outil de travail et vos proches

Financer vos investissements ⁽¹⁾

Financer l'achat de part d'étalon ⁽¹⁾

Installer vos projets en vous apportant des conseils sur mesure et en vous proposant une offre adaptée

LEURS BESOINS

NOUS ACCOMPAGNONS

- Les éleveurs
- Les propriétaires
- Les entraîneurs
- Les étalonniers
- Les courtiers

- Installation
- Achat de poulinières
- Amélioration de vos infrastructures
- Achat de camion/véhicule
- Assurances camion/véhicule
- Amélioration des clôtures

- Création de nouveaux box
- Assurance des infrastructures
- Besoin de trésorerie
- Achat de parts d'étalons
- Investissement foncier

Pour
nous
joindre

Un site internet dédié :

<https://filiere-equine.ca-normandie.fr/>



AIDES FINANCIÈRES

1. AIDES À L'INSTALLATION

Normandie Démarrage Installation

Le dispositif d'Aide à l'installation et la création d'activité en agriculture et dans la filière équine vise à renforcer la solidité et conforter la pérennité des installations en agriculture et dans la filière équine en Normandie en :

- Apportant un soutien de trésorerie aux candidats à l'installation en agriculture et dans la filière équine durant la phase d'installation
- Accompagnant les futurs chefs d'entreprise dans la consolidation de leur projet, en mettant l'accent sur les éléments importants de leur projet.

Le dispositif Normandie Démarrage Installation est une aide de la Région Normandie pilotée par la Chambre d'Agriculture de votre département, c'est l'un des sujets à aborder lors du rendez-vous en PAI.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ PRINCIPAUX

- S'installer au sein d'une entreprise agricole dont le siège d'exploitation est basé en Normandie ;
- Être âgé d'au moins 18 ans et de moins de 52 ans (avant la date du 52ème anniversaire) à la date du dépôt de la demande d'aide à l'installation ;
- Ne jamais avoir été installé en agriculture (sauf cas particulier des pré-installations) ;
- Être Jeune Agriculteur ou Nouvel Agriculteur


RÉGION
NORMANDIE

Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
14035 Caen
+33 2 31 06 98 98

Service installation, conseils et transition
+33 2 79 18 33 45/ +33 2 31 06 97 65
installation-agricole@normandie.fr

	Jeune Agriculteur Niveau 4 ou expérience probante	Nouvel Agriculteur Niveau 3 ou expérience probante
Critères d'éligibilité principaux	• Être âgé d'au moins 18 ans et de moins de 41 ans au dépôt de la demande • Être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 ou supérieur, ou d'un diplôme de niveau 4 ou plus en lien avec le cheval et l'activité développée dans le cadre d'une installation dans la filière équine (BPJEPS...) • Ou être titulaire d'un diplôme de niveau 3, quelle que soit la spécialité, ET prouver l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur de la production agricole (ou de la filière équine dans le cadre d'une installation dans la filière équine) d'au minimum 24 mois au cours des trois dernières années. • Ou prouver l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur de la production agricole (ou de la filière équine dans le cadre d'une installation dans la filière équine) d'au minimum 40 mois au cours des cinq dernières années.	• Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (quelle que soit la spécialité) • Ou prouver l'exercice d'une activité professionnelle dans le secteur de la production agricole (ou de la filière équine dans le cadre d'une installation dans la filière équine) d'au minimum 24 mois au cours des trois dernières années. • Respecter les conditions de parcours d'installation : passage par le point accueil installation, plan de professionnalisation personnalisé validé, stage 21 heures
Installation à titre principal ou installation progressive	25 000 € HT (+ 5 000 € HT si zone défavorisée)	15 000 € HT (+ 5 000 € HT si zone défavorisée)
Installation à titre secondaire	12 500 € HT (+ 2 500 € HT si zone défavorisée)	7 500 € HT (+ 2 500 € HT si zone défavorisée)

2. AIDES À L'INVESTISSEMENT

Régionales : soutien aux investissements des entreprises équines de demain

BÉNÉFICIAIRES :

- Les exploitants agricoles individuels, à titre principal ou secondaire
- Les agriculteurs, personnes morales exerçant une activité agricole
- Les micro-entreprises ayant une activité induisant la présence physique de chevaux au sein de l'entreprise
- Les établissements d'enseignement et de recherche agricoles

Le plancher des dépenses éligibles est fixé à 10 000 € HT et le plafond des dépenses éligibles à 300 000 € HT sur la durée totale de la programmation (2023-2027).

Taux d'aide de base : 30%

Taux d'aide de base + Taux d'aide si EquuRES : 35%

Taux d'aide de base + Taux d'aide si membre du Réseau des Clubs d'Excellence en Normandie : 35%

Taux d'aide de base + EquuRES + membre du Réseau des Clubs d'Excellence en Normandie : 40%

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ PRINCIPAUX

- Viabilité économique de l'entreprise
 - Exclusion des entreprises avec des fonds propres négatifs.
 - Le calcul suivant sera réalisé : $(EBE + PE) - \text{annuité}$
- Viabilité économique du projet

Le ratio suivant devra être respecté en année n+3 sur la base de l'étude économique prévisionnelle validée par une structure tierce ayant des compétences comptables et en matière de gestion d'entreprise équines

Ratio $[(EBE + PE) - \text{annuités}] / \text{nombre d'associés}$ supérieur ou égal à 16 000 €

Pour les entreprises relevant du champ agricole, seuls les associés – exploitants sont inclus dans le calcul.



RÉGION
NORMANDIE

Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
14035 Caen
+33 2 31 06 98 98

Service Économie Équine
+33 2 31 06 78 70
economieequine@normandie.fr

Départementales

Dispositif d'aide aux investissements en neuf de moins de 10 000 € HT subventionné à hauteur de 40 %.

Critères d'éligibilité spécifiques à chaque département.

Département du Calvados
Service agricole et foncier
+33 2 31 57 14 66

Département de l'Orne
+33 2 33 81 64 71

Département de la Manche
+33 2 33 05 55 50

Département de l'Eure
+33 2 32 31 50 50

Département de la Seine- Maritime
+33 2 35 03 55 55



CEDER / TRANSMETTRE / REPRENDRE

La transmission d'entreprise est une solution pour concourir au renouvellement des générations et devient un enjeu majeur dans le contexte démographique que nous connaissons. La Chambre d'Agriculture, la SAFER de Normandie et Equicer accompagnent cédants comme repreneurs dans la transmission d'entreprise.

1. DICA

Les agriculteurs ont l'obligation légale de déclarer leur intention de cesser leur activité agricole 3 ans avant le départ en retraite.

Chaque année la MSA envoie aux agriculteurs dans leur 58ème année un formulaire DICA : Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole qui doit être rempli et retourné. Cette déclaration permet d'anticiper le renouvellement générationnel en lien avec les Chambres d'Agriculture.



DICA : https://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/exploitation-agricole/creer-ou-ceder-une-exploitation/article/declarer-une-intention-de?id_rubrique=10

2. CHAMBRE D'AGRICULTURE

Point Info Transmission : PIT (pour les cédants)

Quel que soit votre projet, la première étape est de contacter le Point Info Transmission (PIT) de votre département pour obtenir un rendez-vous avec un conseiller.

Lors du rendez-vous au PIT, vous serez reçu par un conseiller transmission à qui vous allez pouvoir présenter votre projet et poser toutes vos questions relatives à la transmission.

Selon votre statut et l'état d'avancement du projet, il vous aidera et vous guidera dans les démarches à engager.

Lors du rendez-vous PIT :

- Orienter sur les aspects réglementaires
- Etudier les modes de cession
- Informer sur les aides
- Aider dans la recherche d'un successeur, d'un associé ou d'un locataire
- Etablir un calendrier prévisionnel



MANCHE
Christelle DURAND - +33 2 33 06 48 80

CALVADOS
Vincent SALESSE - +33 2 31 68 95 21

ORNE
Odile LESAULE - +33 2 33 31 48 43

SEINE-MARITIME
+33 2 35 12 86 90

EURE
+33 2 32 78 80 46

Répertoire Départ Installation – CRAN

Le Répertoire Départ Installation met en contact cédants et repreneurs. Il recense les exploitations à céder par département et propose un accompagnement à la transmission.



Contactez le conseiller de votre département depuis la plateforme
www.repertoireinstallation.com/



3. LA TRANSMISSION AVEC LA SAFER DE NORMANDIE

La SAFER

- achète des biens agricoles ou ruraux mis en vente
- fixe avec vous les conditions et le prix de vente (ce prix sera le même pour tous les acquéreurs potentiels)
- se charge d'annoncer la vente de votre bien et recueille les candidatures
- organise des commissions d'acteurs locaux (professionnels agricoles, élus, divers autres...) pour examiner tous les projets des candidats
- en regard des avis de ces commissions, la Safer identifie le ou les candidat(s) dont le projet répond le mieux à la reprise de votre exploitation
- n'est pas qu'un intermédiaire : elle aménage, restructure, rationalise les propriétés

Un conseiller Safer vous aide à évaluer votre bien, étudie avec vous des solutions sur mesure de transmission (vente ou location, partielle ou totale, en une ou plusieurs fois), cherche des candidats sérieux à la reprise de votre exploitation, vous décharge de

l'arbitrage entre candidatures concurrentes, vous accompagne dans toutes vos démarches et vous apporte la sécurité juridique.



Service Transmission Installation
2, rue des Roquemonts
14052 Caen
+33 2 31 47 23 54
transmission.installation@saferdenormandie.fr
www.saferdenormandie.com
www.proprietes-rurales.com



4. EQUICER : LA MÉTHODOLOGIE DE LA TRANSMISSION D'ENTREPRISE

Anticiper la cession

L'anticipation permet de s'organiser au mieux et de se donner les meilleures chances pour trouver un repreneur. Rendre l'entreprise cessible, fixer des objectifs de valorisation cohérents, se « mettre sur le marché » ou encore organiser un passage de témoin en douceur sont autant d'aspects importants à anticiper.

Réaliser un diagnostic de l'entreprise.

Le diagnostic doit être objectif et sans concession. En effet, le diagnostic permet avant tout de recenser les atouts de l'entreprise, mais également ses points faibles. Il conviendra alors de les analyser pour envisager les actions correctives à mettre en place et ainsi renforcer l'attrait de l'entreprise. Le diagnostic doit aussi permettre de guider le choix des méthodes d'évaluation. Faut-il privilégier une approche de la valeur par la rentabilité ou une approche par le prix mettant en avant le chiffre d'affaires ? Faut-il argumenter sur la capacité de distribution de bénéfice ?

Préparer et accompagner le repreneur.

Le fait d'associer le repreneur au fonctionnement de l'entreprise, en tant que salarié ou associé, est un des moyens de sécuriser la démarche de reprise. Cette phase de « collaboration » pourra être mise à profit pour rassurer le repreneur et lui permettre d'appréhender son futur métier.



32 rue du quadrant
14123 Fleury sur Orne
contact@equicer.fr
www.equicer.fr

5. LE CONTRAT DE PARRAINAGE AGRICOLE DE LA RÉGION NORMANDIE

L'objectif de ce dispositif est de permettre à un porteur de projet d'installation en agriculture de compléter sa formation agricole et de découvrir son futur outil de production. Par une mise à l'essai en conditions réelles, le stage offre une période d'appropriation de son outil de travail et de son contexte d'installation, d'améliorer sa connaissance de l'exploitation pour améliorer son projet d'installation, et assurer la transparence sur la valeur de reprise.

Il permet également de renforcer les contacts entre le preneur et le cédant ou entre les futurs associés.

BÉNÉFICIAIRES

Candidats à l'installation agricole hors cadre familial, titulaires d'un diplôme agricole de niveau 3 ou plus, sans condition d'âge.

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE

Le stage peut être financé pour une durée de 3 à 12 mois (éventuellement renouvelable sur motif exceptionnel) pour les agriculteurs qui s'installent, avec indemnité de stage sur la base de la rémunération d'un stagiaire de la formation professionnelle. La couverture maladie / accident du travail et indemnités de déplacement sont également pris en charge par la Région.

L'aide est accordée sur la base de la grille nationale de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle. Le barème de rémunération mensuelle de base est de 652,02€ / mois.

L'aide régionale n'est pas cumulable avec les Aides au Retour à l'Emploi.

Le montant de la rémunération versée est éventuellement cumulable avec une activité professionnelle, dans la limite de 18 heures d'activité professionnelle rémunérée par semaine.



Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
14035 Caen
+33 2 31 06 98 98

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines
+33 2 31 15 81 25
installation@normandie.fr





DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. DÉMARCHE QUALITÉ : LABEL EQUURES

Le label EquuRES est la seule démarche de qualité en faveur de l'environnement et du bien-être animal spécifiquement développée pour les structures équinnes, quelles que soient leur localisation, leur taille et leur activité.

Les 10 thématiques d'action du Label vous permettent d'entrer dans une démarche globale d'amélioration continue. Économies d'énergie, maîtrise des flux, protection des ressources et de la biodiversité, préservation de la qualité des sols, de l'eau, de l'air, garantie de la bonne santé et du bien-être animal, autant de sujets pour lesquels le Label EquuRES vous apporte des solutions concrètes.

LES AVANTAGES

- Les labellisés obtiennent automatiquement le niveau 2 de la Certification
- Environnementale des Exploitations Agricoles du ministère de l'Agriculture (HVE).
- Une équivalence leur permet également d'afficher leur appartenance à la Charte nationale pour le Bien-Être Équin de la FNC.
- Le label comporte trois échelons afin de vous permettre de progresser et de rentrer dans une démarche d'amélioration continue.
- Informations pratiques
- Pour candidater au label, il faut adhérer à la démarche de labellisation pour un minimum de trois ans.
- L'adhésion annuelle est comprise entre 350€ et 1000€ (en dehors de prises en charges régionales).
- Prise en charge possible pour les structures agricoles au dispositif CASE soutenu financièrement par la Région Normandie, jusqu'à 80%.



Campus EfficScience – Bâtiment Erable
8 rue Léopold Sédar-Senghor
14460 COLOMBELLES
+33 2 31 27 10 10
contact@label-equures.com
<https://www.label-equures.com/>

Emma HUMBERT
Chargée de projets
+33 6 17 98 28 32
emma.humert@label-equures.com

Katie CLIFFORD
Chargée de projet
+33 6 02 12 95 92
katie.clifford@label-equures.com



2. PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ

Mesures agro environnementales et climatiques

Les MAEC sont financées par le FEADER, la Région Normandie, le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ils constituent un outil majeur du 2nd pilier de la Politique Agricole Commune pour :

- accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à la pression environnementale et climatique identifiées à l'échelle des territoires,
- maintenir les pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.

Les MAEC font l'objet de la mesure 10.1 des Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR) qui ont identifié plusieurs enjeux agroenvironnementaux majeurs :

- La préservation de la biodiversité (Calvados, Manche, Orne, Eure, Seine-Maritime)
- La préservation de la qualité de l'eau (Calvados, Manche, Orne, Eure, Seine-Maritime)
- La préservation des systèmes herbagers (Calvados, Manche, Orne)
- La préservation et le maintien des ensembles bocagers (Calvados, Manche, Orne)
- La préservation des zones humides (Eure, Seine-Maritime)
- La lutte contre l'érosion des sols (Eure, Seine-Maritime)
- La réduction et l'atténuation des gaz à effet de serre (Eure, Seine-Maritime)

Pour chaque enjeu, des zonages d'action prioritaire ont été ciblés et un certain nombre de mesures ont été ouvertes. Pour en savoir plus, renseignez-vous sur la prochaine campagne de demande d'aide.



Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
14035 Caen
+33 2 31 06 98 98

<https://aides.normandie.fr/aide-la-normandisation-du-cheptelplan-operationnel-patrimoine-elevage-pope-pour-les-projets-ovin>

Julien HERMILLY

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines - Service Agriculture
+33 2 31 06 78 40
julien.hermilly@normandie.fr

Aide à la normandisation du cheptel

Ce dispositif a pour objectif de soutenir la reproduction, la conservation et le développement des races patrimoniales normandes équines par la création ou le renforcement d'activités économiques. Cela concerne les races suivantes : âne de Cotentin, âne Normand, Cob Normand, Percheron. Ces races patrimoniales sont par essence parfaitement adaptées au territoire herbager normand et incarnent la richesse culturelle historique de la Normandie en matière d'élevage et de biodiversité. La Région souhaite encourager le recours à ces races dans l'activité agricole et sa diversification.



Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
14035 Caen
+33 2 31 06 98 98

<https://aides.normandie.fr/aide-la-normandisation-du-cheptelplan-operationnel-patrimoine-elevage-pope-pour-les-projets-ovin>

Erwann RIOU

Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines - Service Agriculture
+33 2 31 06 78 79
erwann.riou@normandie.fr

Aide à la préservation et à la valorisation du bois-énergie

Le Département du Calvados facilite, au travers d'aides, la création ou la restauration de haies :

- création de haies bocagères nouvelles et opérations de reconstitution ou d'enrichissement de haies bocagères existantes (fourniture et mise en place des plants, du paillage et des protections gibiers)
- création ou réhabilitation de talus sur un linéaire de projet de plantation de haies
- création de clôtures sur un linéaire de projet de plantation de haies

Pour en bénéficier, une demande en ligne est à réaliser, sous réserve de condition d'éligibilité.



DÉPARTEMENT DU CALVADOS

<https://www.calvados.fr/contents/fiche/fiches-aide--services/aides-a-la-plantation-de-haies-.html>

Direction de l'Environnement et des milieux naturels
+33 2 31 57 15 68

3. PRODUIRE DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

IDEE action «production d'énergies renouvelables»

Considérant les enjeux normands liés à la transition énergétique, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la qualité de l'air, à l'atteinte d'un mix énergétique diversifié et au potentiel de développement dans les domaines de la recherche et de l'industrie. La Région affirme sa volonté de développer la production d'énergie décarbonée et de diversifier ainsi encore davantage son mix énergétique avec le présent dispositif qui a pour but de favoriser et soutenir la production d'énergies renouvelables sur le territoire normand;

Au travers du dispositif « IDEE Action Production d'énergies renouvelables », la Région apporte un soutien financier aux projets de production d'énergies renouvelables dans les domaines suivants : bois-énergie ; méthanisation ; géothermie assistée par pompe à chaleur ; photovoltaïque ; solaire thermique ; chaleur fatale. Pour en savoir plus, référez-vous aux documents téléchargeables sur le site internet de la Région Normandie.



Abbaye-aux-Dames
Place Reine Mathilde
14035 Caen
+33 2 31 06 98 98

<https://www.normandie.fr/idee-action-production-denergies-renouvelables#:~:text=Au%20travers%20du%20dispositif%20C2%AB%20IDEE,assist%C3%A9e%20par%20pompe%20%C3%A0%20chaleur>

Mickaël TAOUI (technique)
+33 2 31 06 89 06
mickaël.taoui@normandie.fr

Service Energies Renouvelables (administratif)
+33 2 31 06 98 98
energiesrenouvelables@normandie.fr



IDEE action «production d'énergies renouvelables»

La méthanisation consiste en une digestion sans oxygène, de la matière organique. Il s'agit de reproduire artificiellement le phénomène qui se produit dans un rumen de bovin : on fait digérer la matière organique par des bactéries anaérobies. On introduit du fumier de cheval dans un digesteur pour obtenir un biogaz constitué de dioxyde de carbone (CO2) et de méthane (CH4). Le méthane est la partie valorisable du biogaz, il est acheminé par des tuyaux pour alimenter un moteur qui va produire de la chaleur et de l'électricité;

La méthanisation du fumier de cheval permet donc de produire : du digestat (90% du volume de fumier entrant) ; de l'électricité ; de la chaleur. Pour en savoir plus sur ce procédé et sur les solutions possibles pour mettre en place un projet de méthanisation de son fumier, veuillez vous référer au site internet d'équipédia.



Avenue de l'école nationale d'équitation
49411 Saumur
+33 8 09 10 01 01

info@ifce.fr
<https://equipedia.ifce.fr/infrastructure-et-equipement/installation-et-environnement/effluents-delevage/la-methanisation-du-fumier-de-cheval>



SÉCURITÉ SANITAIRE

1. DÉMARCHES SANITAIRES IFCE

En plus du soin, et du temps accordé aux chevaux, poneys ou ânes que vous hébergez, vos démarches sanitaires sont essentielles pour les protéger.

C'est pourquoi, depuis 2015, des contrôles sur les obligations du détenteur d'équidés sont mis en place par le SIRE. Pour une sécurité sanitaire accrue, pensez à vous mettre en règle. Le non-respect de ces obligations sanitaires peut entraîner des sanctions de 450 à 1500 €.

Le SIRE vous accompagne pour vous mettre à jour dans les démarches spécifiques et/ou obligatoires suivantes :
Identification des équidés : tout équidé sur le territoire français doit être identifié et pucé au moyen d'un transpondeur électronique puis enregistré auprès du SIRE.
Lieu de détention : tout détenteur d'équidé(s) doit s'enregistrer auprès du SIRE afin de répertorier tous les lieux de détention en vue de mettre en place les actions sanitaires nécessaires.

- Vétérinaire sanitaire : tout détenteur est tenu de déclarer un vétérinaire sanitaire pour chaque lieu de détention dont il est responsable accueillant 3 équidés ou plus auprès de la direction départementale en charge de la protection des populations DD(ec)PP dont dépend son lieu de détention.
- Registre d'élevage : tout propriétaire ou détenteur d'équidés doit tenir un registre d'élevage, mis à jour, recensant les données sanitaires, zootechniques et médicales relatives aux animaux élevés.
- Registre des transports : la réglementation a un double objectif : protéger les animaux au cours du transport et limiter la propagation de maladies contagieuses par des mesures sanitaires strictes.
- Analyses et prélèvements : au cours de la vie d'un cheval, plusieurs analyses peuvent être effectuées si besoin, à la naissance, à la reproduction ou avant l'export d'un équidé.
- Exclusion consommation & abattage : tout document d'identification d'un équidé doit présenter un formulaire de suivi médicamenteux. Les médicaments définis par le règlement européen qui pourraient être administrés à un cheval doivent y être consignés.
- Organiser un rassemblement d'équidés : l'organisation d'un rassemblement d'équidés nécessite de prendre des dispositions spécifiques afin de garantir la sécurité sanitaire des équidés présents sur le lieu.

ifce

institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**



Route de Troche - BP3
19231 Arnac-Pompadour
+33 8 11 90 21 31 (dossiers)
+33 8 92 70 23 19 (démarches en ligne)
info@ifce.fr
<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-de-tention/>



2. SURVEILLANCE : RESPE

Le RESPE est le premier réseau d'épidémiologie de surveillance des maladies équine européen basé sur un réseau de Vétérinaires Sentinelles (VS). Ces VS, praticiens sur le terrain et bénévoles, assurent au quotidien la surveillance des maladies chez les équidés en France. Créé en 1999 par la commission « Maladies Infectieuses et parasitaires » de l'Association Vétérinaire Equine Française (AVEF), le RESPE était à l'origine réservé aux vétérinaires et surveillait principalement les maladies respiratoires.

Plusieurs options s'offrent à vous pour devenir acteur de la surveillance :

- S'abonner aux alertes du RESPE afin d'être informé de ce qui se passe près de chez vous ou dans le monde entier.
- Consulter régulièrement VigiRESPE qui identifie des niveaux de risque selon les zones géographiques, et vous informe sur les maladies qui circulent afin de mettre en place des mesures de précaution adaptées si nécessaire.
- Signaler un ou plusieurs équidés malades sur VigiRESPE, que ce soit le vôtre ou non, cette déclaration est anonyme.

- Quand vous avez un cheval malade, autoriser votre vétérinaire à réaliser des prélèvements sur votre cheval et à le déclarer au RESPE. Vous contribuerez à la collecte d'informations sur les maladies et à leur répartition sur le territoire.
- Vous pouvez aussi vous former à la bonne gestion sanitaire en assistant à l'une des formations proposées par le RESPE ou l'un de ses partenaires.



3, Rue Nelson Mandela
14280 Saint-Contest
+33 2 31 57 24 88
contact@respe.com
<https://respe.net/>



3. DIAGNOSTIC DES RISQUES SANITAIRES : EQUIWAYS

Equiways est une société qui propose la réalisation d'audits de biosécurité sanitaire destinés aux exploitations de la filière cheval. Pour les porteurs de projet, il s'agit de conseils et d'un accompagnement en amont de la phase de conception des travaux ou d'organisation de la structure afin de mettre en place des mesures de biosécurité pour éviter le fléau des maladies infectieuses, qui sont dévastatrices aussi bien sur le plan zootechnique qu'économique. Il s'agit à la fois de réduire l'introduction de maladies infectieuses dans la structure équestre par de nouveaux chevaux, d'autres animaux domestiques, des animaux sauvages, des équipements, des personnes, insectes, rongeurs, aliments et eau, mais aussi d'empêcher la transmission des maladies entre les chevaux.

Ces services vous permettront :

- d'être accompagné dans la phase de création
- gérer les problèmes sanitaires répétés sur une structure existante,
- éviter de lourdes pertes financières liées à ces maladies,
- sensibiliser et former le personnel aux meilleures pratiques,
- gagner en compétitivité et renvoyer une image de professionnalisme à ses clients et fournisseurs.



Camille VERCKEN
+33 6 47 78 08 73
camille@equiways.fr

4. PRÉVENTION DES RISQUES SANITAIRES : UNGDS, GDS ET SECTIONS EQUINES

Accréditée par le COFRAC, l'UNGDS (Union Normande des Groupements de Défense Sanitaire) est un organisme à vocation sanitaire (OVS), ce qui facilite la mise en place des missions de prophylaxie à l'échelle régionale. L'union permet de mener des réflexions en commun, de coordonner les actions et de mettre à disposition les compétences des techniciens dans les autres départements. L'UNGDS regroupe les GDS (Groupement de Défense Sanitaire) des 5 départements normands, chacun constituant sa section départementale, pour les missions déléguées sous accréditation.

Ainsi, chaque département normand dispose de son GDS. L'Orne et la Manche ont mis en place des « Sections Equines » (2023) et proposent des offres spécifiques aux exploitations équinnes afin de :

- De bénéficier d'une expertise technique, de conseils sanitaires et d'un accompagnement permettant d'apporter des garanties sanitaires de votre élevage,
- D'obtenir des aides financières aux frais d'analyses afin de minimiser le coût des actions sanitaires



GDS Section Equine MANCHE

Maison de l'agriculture – Avenue de Paris
BP 231 – 50001 SAINT-LÔ CEDEX

Tél : +33 2 33 06 48 00

Mail : gds50@gds-manche.fr

<https://gds50.com/espece-equine-2/pourquoi-adherer-a-la-section-equine-du-gds/>



GDS Section Equine ORNE

76-78 chemin de Maures - 61004 Alençon Cedex

Tél. : +33 2 33 80 38 38

<https://www.gds61.fr/categorie/section/equins/>







UN PROJET ? UN RÉFLEXE, ÉQUI-PROJETS

UN PROJET
PORTÉ PAR



UN RÉSEAU D'EXPERTS POUR VOS PROJETS ÉQUINS EN NORMANDIE

Créé en 2006 à l'initiative du Conseil des Chevaux de Normandie, le réseau de partenaires équi-projets **accompagne la création et le développement des exploitations équestres en Normandie**. Il se compose des partenaires suivants :

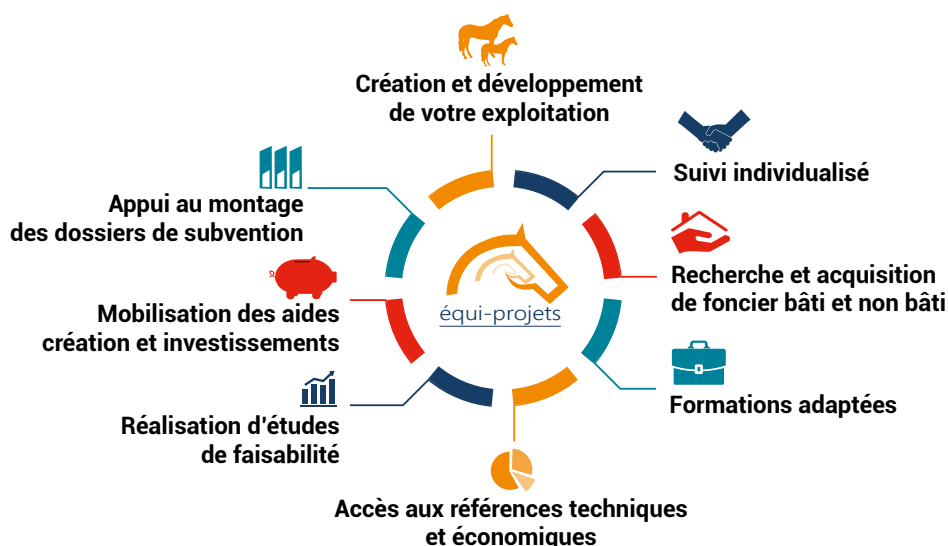


DÉPOSEZ VOTRE PROJET EN LIGNE :
WWW.CHEVAUX-NORMANDIE.COM

Rubrique "équi-projets" > Aide aux porteurs de projets



LA MUTUALISATION DES COMPÉTENCES ET DES SERVICES ÉQUINS



RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Pascal BOUILLÉ - Chargé de projets

equi-projets@chevaux-normandie.com

LES ACTIONS DU RÉSEAU ÉQUI-PROJETS



NORMANDIE ÉQUI-PROJETS TOUR

Venez à la rencontre des partenaires du réseau équi-projets sur les plus importantes manifestations équestres de Normandie. **Présentez-nous votre projet !** Dates et lieux à retrouver sur www.chevaux-normandie.com



FORMATIONS

Parcours à l'installation, business plan, comptabilité et fiscalité... autant de compétences qu'il faut maîtriser et savoir optimiser. Des formations **gérer son exploitation équine dans une démarche d'optimisation** sont proposées chaque année. Elles permettent de renforcer ses connaissances et compétences en matière de gestion d'exploitation équine. **Demandez les dates !**



TROPHÉE ÉQUI-PROJETS

Chaque année un projet innovant, original ou remarquable **est récompensé**. Un projet économiquement viable, répondant à des problématiques environnementales ou de bien-être animal, innovant dans son business-model, s'appuyant sur une diversification originale ? **Demandez le dossier d'inscription, 1000 € de cadeau à la clé !**



UN PROJET

PORTÉ PAR



CONSEIL DES CHEVAUX
NORMANDIE



équi-projets

Pascal BOUILLÉ

equi-projets@chevaux-normandie.com
+33 6 17 98 29 13

